

28 AVR. 2023

RECEPISSE

DÉCISION DU MAIRE N° 004/2023

**OBJET : MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA
CONDUITE D'ADDUCTION DE VERROCHAS**

Reçu en Mairie le

10 MAI 2023

Le Maire de MONTAGNY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L2122-23,

VU la délibération n° 2020/023 du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

CONSIDERANT que la commune de MONTAGNY souhaite renouveler la conduite d'adduction de VERROCHAS,

CONSIDERANT qu'un marché de service pour la maîtrise d'œuvre pour le renouvellement de la conduite d'adduction d'eau de VERROCHAS a été lancé sur la plateforme DEMATIS le 13 mars 2023 et diffusé sur le DAUPHINÉ LIBÉRÉ,

CONSIDERANT que deux offres ont été reçues dans les délais (dépôt pour le 14 avril à 12H00),

CONSIDERANT que la Commission d'Appel d'offres s'est tenue le 20 avril 2023,

VU le rapport d'analyse des offres,

CONSIDERANT que l'offre du cabinet SCERCL est la moins disante,

DECIDE

D'APPROUVER le choix de la Commission d'Appel d'offres qui s'est tenue le 20 avril 2023.

DE NOTIFIER au cabinet SCERCL le marché de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement de la conduite d'adduction de VERROCHAS pour un montant de 42 920 € HT, soit 51 504 € TTC

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget annexe Eau et Assainissement à l'opération n° 77

DE DIRE que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal administratif de Grenoble, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Pour extrait conforme certifié par Monsieur le Maire qui transmet à Monsieur le Préfet conformément à l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Montagny, le 26 AVR. 2023

Le Maire,

Roland DRAVET

